

**LINKCITY NORD-EST**

1 avenue de l'Horizon
59650 Villeneuve d'Ascq
Téléphone +33 (0)3 57 63 41 22

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Bureau de l'Environnement
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS

Affaire suivie par Mr BELLANGER
Courriel : n.bellanger@linkcity.com
Tél : +33 (0)6 99 17 58 68

Villeneuve d'Ascq, le **30 septembre 2019**

Affaire : Noeux-les-Mines / Labourse

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Monsieur le Préfet,

Conformément aux Livres Ier et V des parties législative et réglementaire du Code de l'environnement, la société LINKCITY, représentée **par Monsieur Olivier TETU, en qualité de Directeur Régional des Hauts-de-France**, dont le siège social est situé 35 avenue du XX^{ème} Corps, 54 000 Nancy, dépose la présente demande d'autorisation environnementale relatif au projet de création d'une plateforme logistique située sur les commune de Noeux-les-Mines et Labourse.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les installations seront ainsi soumises à :

↳ Autorisation au titre des rubriques :

- ✓ 1510 : stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts,
- ✓ 1530 : dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,
- ✓ 1532 : stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,
- ✓ 2662 : stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- ✓ 2663-1 : stockage à l'état alvéolaire ou expansé de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères,
- ✓ 2663-2 : stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères

↳ Enregistrement au titre de la rubrique :

- ↳ 1511 : entrepôts frigorifiques.

↳ Déclaration au titre de la rubrique :

- ✓ 1436 : stockage ou emploi de liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C,
- ✓ 1450 : stockage de solides inflammables,
- ✓ 2910-A : installation de combustion,

LINKCITY NORD-EST

Établissement de Lille Métropole - Parc Scientifique de la Haute Borne - 1, avenue de l'Horizon - CS 10077 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex - ☎+33 (0)3 57 63 42 93
Siège social : 35, avenue du XX^{ème} Corps - CS 40509 - 54008 Nancy Cedex - ☎+33 (0)3 57 63 22 55 - www.linkcity.com
SNC au capital de 28 275 € - 378 686 950 RCS Nancy - IE FR 63 378 686 950

Le développement immobilier de Bouygues Construction

- ✓ 2925 : ateliers de charge d'accumulateurs,
- ✓ 4320 : aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1,
- ✓ 4330 : liquides inflammables de catégorie 1,
- ✓ 4331 : liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330,
- ✓ 4440 : solides comburants catégorie 1, 2 ou 3,
- ✓ 4510 : dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1,
- ✓ 4511 : dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2,
- ✓ 4718 : gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel,
- ✓ 4734-2 : produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution,
- ✓ 4741 : mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité aquatique aiguë 1 [H400] contenant moins de 5 % de chlore actif et non classés dans aucune des autres classes,
- ✓ 4755 : Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables,
- ✓ 4801 : Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses.

Nous joignons à la présente le dossier constitué pour la circonstance en nombre d'exemplaires utiles à son instruction.

Conformément aux articles D.181-15-2 et R.181-13 du Code de l'environnement, chaque dossier comprend les plans suivants :

- Plan de situation du projet au 1/25000 indiquant son emplacement,
- Plans d'ensemble des installations et réseaux enterrés faisant apparaître l'affectation des constructions et terrains avoisinants au 1/750 et au 1/2500, pour lequel nous vous demandons une dérogation concernant les échelles.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier TETU,
Directeur Régional
LINKCITY NORD-EST

